

Conseil d'école du 03/02/2026 LE PARC

Etaient présents pour la mairie : Dominique Lafon, Djamella Lyazid, Céline Coudret et Régine Saint Val

Pour les Représentants de parents : Sophie de Quatrebarbes, Djallel Lacheheb, Emmanuelle Seror, Louis Vezien, Michele Abid, Yasmina Milanovic, Céline Frugnac, Eva Hiui Voiron, Amandine Bekhti, Jean Okami, Sophie Attipoe

Pour les Enseignants : Isabelle Martinez, Stéphanie Peyrat, Sophie Garnier, Janis Delabrouille, Alicia Jung, Nadia Alves Vieira, Sophie Bernard, Audrey Bensi, Vincent Mantelet, Sandrine Brujon, Pierluigi Filiberti, Corentine Godin, Anne Scarpa (directrice)

Propos liminaires

L'école fait part de tension importante et de plus en plus fréquente avec des parents d'élèves : interpellation sur le parvis de l'école, demande insistante et urgente, agressivité. Un message aux familles est joint à ce compte rendu.

Les délégués de parents d'élèves rappellent qu'ils font tout leur possible pour faire de la médiation, sont à la disposition des familles et de l'école dans la mesure du possible pour aider. Les parents d'élèves ont transmis le protocole défini par l'école en cas de problème ou de simple question des familles :

1. Demande de rdv avec l'enseignant via le carnet de liaison.
2. Appel, mail ou prise de rdv avec la directrice
3. Les parents délégués sont disponibles pour accompagner les familles si besoin.

Les enseignants reçoivent les familles en individuel afin de pouvoir échanger sereinement avec elles tout en préservant la confidentialité des informations spécifiques aux élèves.

Les parents réaffirment que la communication est la clé pour apaiser les tensions :

- importance des moments de contacts apaisés comme la kermesse, les visites d'école, etc
- importance de nous tenir au courant des suites données aux demandes afin d'avoir des réponses à apporter aux familles.

[Message des enseignants en PJ](#)

Points Mairie.

Travaux et équipement

Une réunion a eu lieu le 30 Janvier à l'école du Parc en présence des services techniques de la Mairie, de représentants des parents d'élèves et de l'école. Il s'agissait de faire le point sur des aménagements demandés dans la cour de récréation, aux abords de l'école et en prévention des canicules à venir.

Un certain nombre de travaux ont été réalisés.

- **Dans la cour :** installation de 2 boîtes à livres, mise en place de plaque sur les tables pour permettre aux enfants de dessiner, un arbre a été replanté. Des marquages au sol complémentaire seront réalisés aux printemps suivant les demandes des enseignants (ligne de course, damier, etc)
La mise en place de voile d'ombrage et de brumisateurs est à l'étude pour le printemps. La demande d'auvent pour protéger de la pluie n'est pour l'instant pas à l'ordre du jour.
Des poubelles et protections hygiéniques seront mises à disposition dans les toilettes des filles.
- **Bâtiment :** mise en place de films occultants (ou en urgence de couverture de survie sur les fenêtres en prévention de la canicule), stock de ventilateur et étude pour la mise en place de ventilateur au plafond, identification d'une salle "fraîche" par exemple la cantine.
La demande d'ouverture des salles de réfectoires l'une sur l'autre pour éviter aux enfants de faire le tour de l'école n'est pour l'instant pas retenue.

- **Sécurisation des abords de l'école** : l'éclairage des préau et aux abords de l'école est en train d'être revu. La mise en place d'un panneau attention école aux abords de l'avenue dolivet, l'augmentation de la durée du feu au carrefour et la mise en place d'un agent pour faire traverser sont souhaités.

Périscolaire et pause méridienne - Intervention de Régine Saint Val

En réponse aux demandes des parents, Régine Saint Val en charge de la pause méridienne précise que toutes les classes ont des activités proposées sur la pause méridienne avec un roulement.

- Les CP auront sport sur le deuxième semestre
- Des activités sont également à disposition des élèves : corde à sauter, Kapla.

Bibliothèque et boîte à lire

- *Les parents ont proposé de donner des livres pour les boîtes à livre. Les enseignants doivent préciser les attentes (format poche/j'aime lire)*
- *Par ailleurs, il existe une bibliothèque dans l'école qui n'est plus en activité. Plusieurs parents proposent leur aide de façon à la réouvrir.*

Points "école"

Apprentissages

- **Évaluation** : A la suite des évaluations de rentrée, les élèves de CP ont eu une deuxième série d'évaluations nationales en janvier 2026. Précisément du lundi 12/1 au vendredi 23/01/2026.
- **Enfants en difficulté** : On dénombre depuis la rentrées 25-26, 16 Protocoles d'Accueil Individualisé (PAI), 22 Programmes Personnalisés de Réussite Educative (PPRE), 11 Plans d'Accompagnement Personnalisé (PAP), et 25 Projets Personnalisés de Scolarisation (PPS).
- **Educonnect** : Chaque famille de nouvel inscrit a reçu par mail ou via les cahiers de correspondance un identifiant et un mot de passe temporaire pour créer un espace qui permet la Mise à disposition de services en ligne pour suivre la scolarité de son enfant. Les parents peuvent consulter et télécharger le livret scolaire de leur enfant ainsi que l'historique archivé.
- **Livret Scolaire (LSU)** : La consultation n'est possible que lorsque les enseignants ont verrouillé leurs bulletins scolaires à une date fixée par le conseil des maîtres. En l'occurrence le 06/02.
- **Inscription au collège**: La campagne Affelnet d'inscription au collège en classe de 6^e débute le 04 mars 2026.

→ Suite à la demande des représentants de parents un mail de rappel de la mise à disposition des livrets scolaire a été renvoyé aux familles.

Présentation du programme pHARe et poursuite de l'application de nouvelles mesures contre le harcèlement à l'École (Intervention d'Isabelle Martinez, maître E RASED)

- **Programme pHARe** : Depuis la rentrée 2023 de nouvelles mesures ont été mises en place, venant compléter celles déjà mise en place, afin de prévenir ou traiter plus efficacement et rapidement les situations les plus complexes, notamment dans le premier degré, des mesures viennent compléter celles déjà en place.
<https://www.education.gouv.fr/non-au-harcelement/phare-un-dispositif-de-lutte-contre-le-harcelement-l-ecole-323435>

- **Définition du harcèlement** : « Le harcèlement scolaire se définit comme une violence répétée de la part d'un ou plusieurs élèves à l'encontre d'un autre élève. Cette violence peut être verbale, physique ou psychologique. Le harcèlement peut avoir lieu partout où les élèves se retrouvent, que ce soit notamment dans l'établissement scolaire, à la cantine, sur le chemin de l'école, sur les réseaux sociaux, sur les plateformes de jeux en ligne ou dans les boucles de messageries électroniques. »
- **La cellule Harcèlement** : Elle est composée de plusieurs directeurs d'école et de l'inspection. Les enseignants et la directrice disposent de fiches d'identification et de signalement. La cellule décide de la caractérisation des faits.
- **La méthode de la préoccupation partagée** : L'objectif n'est pas de sanctionner le "Harceleur" mais de faire cesser le harcèlement. La victime est toujours entendue et accueillie ainsi que sa famille. Le "harceleur" est également reçu et on lui demande ce qu'il peut faire pour que la situation cesse. Il est revu autant de fois que nécessaire. Cette méthode est en œuvre depuis plusieurs années en France mais aussi à l'étranger et à fait ses preuves.

L'équipe éducative rappelle qu'il s'agit d'enfant et que la mission principale de l'école est l'éducation. L'exclusion d'élèves n'est ni possible légalement dans le premier degré ni souhaitable. Dans des cas particulièrement difficiles des propositions d'accompagnement social, de rencontre avec les services de polices ou de changement d'établissement peuvent être envisagées mais toujours en accord et en dialogue avec les familles. L'objectif est de permettre à TOUS les enfants d'avoir une scolarité épanouie.

Campagne de prévention et d'éducation à la sécurité routière

- **En CP, autonomie** : En partenariat avec le service Education et l'officier de Prévention du Commissariat de Châtenay Malabry, les CP bénéficient d'une action de sensibilisation qui s'intitule « sur les pas de Tom et Lila » dont l'objectif est de préparer l'enfant à devenir autonome dans son environnement quotidien. Cette action a eu lieu le lundi 09/03/2026.
- **En CE2, permis piéton** : En partenariat avec le service Education et l'officier de prévention du Commissariat de Châtenay Malabry, les CE2 bénéficient également d'une action de sensibilisation qui s'effectuera en 3 étapes.
 - En Janvier 2026 l'officier de police est passé dans chaque classe de CE2 pour présenter le principe de l'opération aux élèves. Il a remis à chacun un « code permis piéton » et un kit pédagogique pour la classe.
 - En mai/ juin 2026, l'agent de police reviendra en classe pour faire passer l'examen du permis piéton aux élèves de CE2
- **Tous les élèves de CM2,**
 - **permis internet** : bénéficient également d'une action de prévention aux danger d'internet : Le même officier de Prévention de la Police Nationale, l'officier de police est passé dans chaque classe de CM2 en janvier 2026 pour présenter le principe de l'opération aux élèves. Il a remis à chacun un « code permis INTERNET » et un kit pédagogique pour la classe. En mai/ juin 2026, l'agent de police revient en classe pour faire passer l'examen du permis INTERNET aux élèves de CM2.
 - **permis Vélo** : Le SRAV : tous les élèves de CM2 vont bénéficier du Savoir Rouler à vélo entre le 15 et le 26/06/2026.

Evènements et sorties

Projets École

- **Projet Poterie** : Un seul projet Poterie a été retenu pour être financé par la mairie de Fontenay Aux Roses. Le Projet Poterie CM1 2500€ pour la mairie
- **Le projet Danse CE2** sera financé à hauteur de 2000€ par la mairie et le reste à la charge de l'école (coût total 4000€).
- **Calendrier février/ mars Évènements, représentations et expositions** :
 - **Médiathèque** : Pratiquement toutes les classes assistent ou assisteront aux expositions Chemins de couleur par Anne Le Chevallier et Métamorphose de l'inconnue par Florence Huyar-Letourneur
 - **Conservatoire** : Spectacle « Echo d'Escales » conservatoire CM1A Vendredi 23 janvier 14h30
 - **Théâtre des Sources** : Pendant les travaux du théâtre des Sources, une petite programmation délocalisée a été proposé aux scolaires Spectacle « Fiesta ! » CE1A, CE1B à 11h préau jaune et CE1C, CE2C à 14h15 jeudi 29 janvier 2026, Spectacle : Mais pour le reste oui - le lundi 16 février à 14h30 pour les CM1B
 - **Cinéma Chatillon** : « La Tortue rouge » CM1 et CM2

Coopérative scolaire

Ces sommes nous permettent d'améliorer le quotidien des classes tout au long de l'année et de financer en partie des projets spécifiques.

- **Les dons des parents** au premier semestre se sont montés à 3663€ (3969 € en 24-25) dont 3100€ pour un premier versement pour les classes. Un deuxième versement du montant réalisé par l'appel aux dons du second semestre sera reversé au mois de mars 2026.
- **Vente de photo** : Le montant recueilli pour la photo individuelle, facture réglé au photographe nous laisse un différentiel de 1614 (vs 1316.83 €).
- **Vente de Chocolat** : Le montant recueilli dans le cadre de l'opération de vente de chocolat de Noël a rapporté 431.68 (vs 415.39€)
- **Vente de torchon** : Une nouvelle opération de vente de torchons est en cours également

Fête de l'école

- Les enseignants de l'école sont mobilisés à nouveau pour organiser une fête de l'école sous forme de kermesse à condition que la tenue des stands soit assurée par les parents d'élèves.
- La fête aurait lieu le **vendredi 19 ou le vendredi 26 juin** de 18h30 à 21h. Et les deux heures et 1/2 de surveillance de stand devraient être assurés chacun par 4 parents.
- « **Un comité des fêtes** » devrait se réunir le 13/03 et le 22/05/2026 pour préparer cette kermesse. Corentine Godin, Sophie Bernard et Claire El Ghozi pilotent ce comité pour l'école auquel des représentants de parents assisteront

Prochain conseil d'école le mardi 16/06 à 18h15

Fin de la réunion à 19h45, secrétaire de séance Sophie de Quatrebarbes

Message des enseignants aux familles.

Lu en conseil d'école le 3 Février 2026.

L'école et plus généralement les enseignants de l'école sont régulièrement la cible de la colère et de l'agressivité de plusieurs familles qui de manière totalement décomplexée interpellent les enseignants et la directrice .

Vous avez été en copie d'échanges entre un collectif de parents et moi-même au sujet d'une injonction de rendez-vous collectif auprès d'une enseignante de CP.

A cet effet, le Conseil d'école tient à évoquer les relations école-famille. Il est rappelé que la coopération entre l'école et les responsables légaux repose sur un climat de confiance, de respect mutuel et sur l'utilisation de canaux de communication adaptés.

Il est constaté une augmentation des sollicitations et des demandes de réponse immédiate, en particulier via les outils numériques. Le Conseil d'école rappelle que les personnels ne sont pas tenus de répondre dans l'urgence et que les échanges doivent respecter un cadre et des délais raisonnables.

Il est également rappelé que les décisions pédagogiques et éducatives relèvent des compétences des enseignants et s'inscrivent dans le cadre réglementaire du service public d'éducation. Les contestations, lorsqu'elles prennent une forme insistante, accusatoire ou publique, nuisent au dialogue et peuvent compromettre le climat scolaire.

Le Conseil d'école rappelle enfin que tout propos ou comportement portant atteinte à la considération des personnels (propos injurieux, diffamatoires, menaces, intimidation) est inacceptable.

En conséquence, il est décidé de réaffirmer les modalités de communication avec les familles : recours aux outils institutionnels, demande de rendez-vous en cas de difficulté, traitement des situations de manière confidentielle et respectueuse. Les familles sont invitées à privilégier le dialogue direct avec les interlocuteurs concernés, dans un esprit de coopération et dans l'intérêt des élèves.

Enfin, il est rappelé que les situations individuelles concernant les élèves ne peuvent être traitées ni commentées sur des groupes de discussion entre parents ou sur les réseaux sociaux.

En cas de manquement au cadre, l'école se réserve la possibilité de solliciter l'appui de l'autorité hiérarchique compétente.

Les enseignants de l'École du Parc.

Dispositif Phare

<https://www.education.gouv.fr/non-au-harcèlement/phare-un-dispositif-de-lutte-contre-le-harcèlement-l-ecole-323435>

NON AU HARCÈLEMENT

pHARe Programme de lutte contre le harcèlement à l'école

1^{er} DEGRÉ : PROTOCOLE DE PRISE EN CHARGE

RÉVÉLATION DE LA SITUATION

➔ Par qui ?

- ✓ Par l'élève victime ou témoin, la famille ou un adulte de l'établissement

➔ Comment ?

- ✓ **Au sein de l'école** : auprès du directeur ou d'un enseignant
- ✓ **Via un canal de signalement extérieur à l'école** (3018, ligne académique, courrier, etc.) : relais auprès de l'inspecteur de l'éducation nationale (IEN) par le référent harcèlement départemental

➔ Que faire ?

- ✓ **Accueil de l'élève victime** : écouter (ressentis et faits), assurer de la prise en charge de la situation par les adultes de l'école
- ✓ **Mise en place de mesures de protection** : renforcer la vigilance de toute la communauté, nommer un adulte référent, mobiliser les élèves proches de la victime
- ✓ **Échanges avec les parents de l'élève victime** : informer, soutenir, assurer de la protection de leur enfant
- ✓ **Information des parents des élèves impliqués** dans la situation, notamment de leurs moyens d'action auprès du 3018 en cas de cyberharcèlement.

PRISE EN CHARGE DE LA SITUATION

➔ En cas de harcèlement ou de cyberharcèlement

Mise en place de la **procédure harcèlement** par l'IEN et le directeur d'école

- ✓ **Signalement de la situation** :
 - dans Faits établissement (niveau 2)
 - au procureur de la République en cas de harcèlement grave et persistant (article 40 du Code de procédure pénale)
- ✓ **Mesures de traitement immédiat de la situation** :
 - Rencontres avec l'élève victime, le ou les témoins, le ou les auteurs, les familles des élèves concernés
 - Mesures de protection de l'élève ou des élèves victimes
 - Mesures conservatoires

- ✓ En cas d'échec des mesures éducatives mises en œuvre et de risque caractérisé pour la sécurité et la santé des autres élèves, **changement d'école de l'élève auteur**
- ✓ **Accompagnement et suivi à long terme** des élèves concernés par les équipes pédagogiques et/ou les conseillers pédagogiques de circonscription, vigilance de l'ensemble des équipes
- ✓ **Mise en place d'actions spécifiques** auprès des classes concernées, voire de l'école



Une **journalisation des faits** par le directeur d'école permettra une traçabilité et un suivi de toutes les actions entreprises jusqu'à la résolution de la situation.

Emargement du 03/02/2026
Conseil d'école LE PARC 2025-2026

nom	prénom	fonction	signature
LAFON	DOMINIQUE	Maire Adjoint de Fontenay Aux Roses	Po
SAINT VAL	REGINE	Coordinatrice de la Pause Méridienne	
YAZID	DJAMELLA	Directrice des services scolaire	
DE QUATREBARBES	SOPHIE	FCPE	
LACHEHEB	DJALLEL	FCPE	
SEROR	EMMANUELLE	FCPE	Po
VEZIEN	LOUIS	FCPE	Po
ABID	MICHELE	FCPE	
PIRES	TANIA	FCPE	
CORREIA	EVELYNE	FCPE	
MILANOVIC	YASMINA	FCPE	
FRUGNAC	CELINE	FCPE	
HOUI VOIRON	EVA	FARENTS	
DORE	CINDY	FARENTS	
BEKHTI	AMANDINE	FARENTS	
FERREIRA	VANESSA	FARENTS	
OKAMI	JEAN	Nous, Parents d'élèves	
MUTOMBO	OLIVE	Nous, Parents d'élèves	
EL GHOZI	CLAIRE	Enseignant	excusée
PEYRAT	STEPHANIE	Enseignant	
GARNIER	SOPHIE	Enseignant	
OSSOLA	AURELIA	Enseignant	excusée
DELABROUILLE	JANIS	Enseignant	
JUNG	ALICIA	Enseignant	
LE TROCQUER	JULIE	Enseignant	excusée
ALVES VIEIRA	NADIA	Enseignant	
BERNARD	SOPHIE	Enseignant	
BENSI	AUDREY	Enseignant	
MANTELET	VINCENT	Enseignant	
BRUJON	SANDRINE	Enseignant	
FILIBERTI	PIERLUIGI	Enseignant	
HATEM	SABRINA	Enseignant	ex w ree
GODIN	CORENTINE	Enseignant	excusée
LAUNAY	CHARLOTTE-	Enseignant	excusée
SCARPA	ANNE	Directrice	

MARTINEZ

Isabelle

Rased



CONDOR Litina Resp Sa Peniso interior

[Signature]